



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 janvier 2016 A 20 Heures 30

Conseillers en exercice : 23 – Présents : 19- Votants : 22

L'an deux mil seize, **le 16 janvier**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOCOAL-MENDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice MAJOU, Maire.

Date de la convocation : 11 janvier 2016

Présents : MM MAJOU, THUNET, BESNARD, GOUELLO, DEBETHUNE, LE SENECHAL, RIEUX, GUEHENEC, KERGOZIEN, LE BAYON, BAYON, ROBLIN, BELZ, MAHEVAS, KERVADEC, LE SOMMER, STEPHANT, BELLEC, LE MESTRE

Absents excusés : Jean-André TANGUY (procuration donnée à Jean-Maurice MAJOU), Murielle DEHOVE (procuration à Murielle RIEUX), Anne-Laure LE PORT (procuration à Solenn LE MESTRE)

Absent : Alcime GUILLAS

Secrétaire de séance : Solenn LE MESTRE

Compte-rendu affiché le : 21 janvier 2016

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2015 ;
2. Débat sur le Projet d'aménagement et de développement durable ;
3. Travaux de sécurité routière : demande de subvention DETR ;
4. Subventions : demande de subvention au Conseil départemental pour le spectacle Méliscènes et le spectacle de Noël 2016 ;
5. Modification statuts AQTA : maintien des compétences tourisme et petite enfance ;
6. Chantier d'Ecovolontariat de septembre 2015 : subvention à Al' Terre Breizh ;
7. Questions diverses ;
8. Réunions à prévoir.



1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2015.

2. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération du 30 juin 2014 et, que, lors de sa séance du 21 septembre 2015, le Conseil Municipal a débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Nicolas Debéthune explique que, suite aux réunions avec les personnes publiques associées et les représentants de l'Etat, trois modifications ont dû être apportées au PADD. Le Conseil Municipal doit donc débattre de nouveau sur ces modifications. M. Debéthune expose les modifications en cause :

- Action 1.1 de l'Orientation 1 : le nombre de logement à réaliser par an a été ajusté et passe de 450 à 558 ce qui correspond au nombre indiqué dans le PLH ce qui porte de 37,6/ an à 46,5/an, le nombre de logements à réaliser. Cette adaptation n'aura pas de conséquence particulière ;
- Action 3.3 de l'Orientation 1 : il est prévu de pérenniser le site de Kerlys et non plus de prévoir son extension ;
- Carte synthétique : suite aux échanges avec le Sous-Préfet et les services de l'Etat, la possibilité de densifier le Moustoir et Kervily a été supprimée. Cela permet de prendre en compte des jurisprudences récentes situées à Theix et Plouhinec. Elizabeth Gouello remarque qu'il reste à savoir si les élus nationaux arriveront à faire fléchir la loi. Elle expose que Michel Scouarnec va envoyer une proposition de courrier en ce sens. Le Maire rappelle, que l'on ne peut pas tenir compte d'un hypothétique changement de loi.

Aucune autre remarque n'étant émise, le Maire clos le débat.

3. Travaux de sécurité routière : demande de subvention DETR

Le Maire explique qu'afin de ralentir la vitesse dans le bourg, la commission travaux a étudié un projet de 3 plateaux pour un coût total de 39013,89€ TTC. Ce projet peut faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 8778€. Michel Belz Demande en quoi consiste exactement le projet. Nicolas Debéthune expose qu'il s'agit de 3 plateaux afin de ralentir la vitesse. Il explique que l'emplacement initialement prévu pour le plateau le plus proche du Huit à Huit va être modifié compte tenu du projet d'extension et de station-service du magasin. Karine Bellec demande si ces plateaux sont ce qu'il existe de plus efficace. Nicolas Debéthune répond que ce projet résulte de plusieurs rencontres avec les représentants du Conseil Départemental et de la Sécurité Routière et qu'il s'agit du système qui donne le plus de résultat et qui est le plus silencieux lors des passages des camions. Gérard Roblin demande si le plateau prévu au niveau du 8 à 8 ne sera pas gênant si un bus stationne à l'arrêt de bus existant. Il lui est répondu par la négative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise la demande de subvention pour ce projet.

4. Demande de subvention au Conseil Départemental pour le spectacle Méliscènes et le spectacle de Noël 2016

Le Maire explique que, tous les ans, la Commune accueille des spectacles dans le cadre du festival Méliscènes et que, à Noël, elle finance un spectacle pour les enfants des écoles. Ces deux événements peuvent faire l'objet de subvention par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise les demandes de subvention.

5. Modification statuts AQTA : maintien des compétences tourisme et petite enfance

Le Marie explique qu'AQTA a redéfini ses compétences. Certaines compétences étaient facultatives et une décision devait être prise pour le 31 décembre 2015 sur leur maintien au sein de la Communauté de Communes. Concernant la compétence tourisme, elle serait devenue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017. AQTA a donc décidé de devancer cette obligation et de conserver le tourisme. Pour la petite enfance, le conseil communautaire, après un important débat, a également décidé de conserver cette compétence. Le Maire rappelle que la Commune s'est positionnée pour l'implantation d'un multi accueil sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de donner un avis favorable aux modifications des statuts de la Communauté de Communes AQTA..

6. Chantier écovolontariat de septembre 2015 : subvention à Al'Terre Breizh

Gilles Thunet explique que ce chantier a eu lieu au mois de septembre et qu'une somme de 1000€ avait été prévue au budget pour le paiement d'une prestation. Or, il s'agit d'une subvention. IL faut donc modifier l'affectation de cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise la modification d'affectation de la somme en cause.

7. Questions diverses

Karine Bellec revient sur l'article relatif aux frelons asiatiques publié dans le dernier Immédiat. Elle précise que les référents frelons ne sont pas habilités à utiliser le matériel du SDIS.

Le Maire présente les statistiques du SDIS : 91 interventions en 2015 dont 10 accidents de la circulation.

8. Dates à prévoir

Conseils Municipaux : 8 mars et 21 mars à 20h30 ;

Commission personnel : 25 janvier à 20h.

Commission urbanisme : 2 février à 20h30

Commission travaux : 26 janvier et 16 février à 20h30 ;

Commission environnement : 27 janvier à 20h ;

Commission association : 3 février à 20h ;

Commission culture-communication : 8 février à 20h ;

Commission jeunesse-école : 9 février à 20h ;

Commission finances : 22 février à 20h30.